



CLASSIQUES
GARNIER

AUDISIO (Gabriel), « Règles de l'adaptation-traduction », *Une inquisition en Provence (Apt, 1532)*, p. 103-103

DOI : [10.15122/isbn.978-2-8124-5456-1.p.0098](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-8124-5456-1.p.0098)

La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.

© 2008. Classiques Garnier, Paris.
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.
Tous droits réservés pour tous les pays.

RÈGLES D'ADAPTATION

Comme il a déjà été signalé, le texte original étant rédigé partiellement en latin et, dans ses parties françaises, utilisant une langue dite « français moyen » que beaucoup de nos contemporains ne comprennent plus complètement, certains termes étant tombés en désuétude et quelques-uns pouvant conduire à un contre sens, il a paru utile de ne pas se contenter de reproduire tel quel le manuscrit, fût-il accompagné de notes. Celles-ci auraient pris une place presque plus importante que le texte lui-même.

Fallait-il pour autant tomber dans l'excès inverse et tout réorganiser selon nos normes actuelles ? Je ne l'ai pas cru, car c'était perdre de la saveur de cette langue du siècle de la Renaissance. J'ai donc pris le parti d'offrir également au lecteur une traduction/adaptation du manuscrit établie selon ces quelques règles qui, comme toujours en ce cas puisqu'elles constituent un compromis, ne manqueront pas d'être discutées :

- le latin a été traduit, aussi bien les passages entiers que les expressions ou les mots isolés dans un contexte français ;
- certains mots de français moyen ont été conservés et imprimés en *italiques* ; pour leur traduction, voir le glossaire en fin d'ouvrage ;
- l'orthographe actuelle a été restituée ;
- la syntaxe a été rétablie selon nos formes actuelles ;
- les alinéas du manuscrit ont été respectés.
- Les notes de bas de page sont de type informatif. Celles qui concernent le texte même du manuscrit ont été placées dans la transcription. La mention *op. cit.* (ouvrage cité) renvoie aux sources ou à la bibliographie finales.

Le lecteur aura toujours la possibilité de se reporter à la transcription de l'original, s'il le désire ou le juge utile.